

# DOSSIER DE PRESSE

LE 25 NOVEMBRE 2015

## JOURNEE INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES

Du 19 au 28 novembre 2014  
Des expositions, des ciné-débats, des lectures...

BERGERAC, PERIGUEUX, RIBERAC



AMNESTY  
INTERNATIONAL



Femmes  
solidaires



Avec le soutien :



MINISTÈRE  
DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

CONTACT PRESSE : 06 13 15 31 42 - PASCALE MARTIN

# SOMMAIRE

**P. 3 >> EDITORIAL**

**P. 4 >> ORIGINE DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DU 25 NOVEMBRE**

**P.5 >> CAMPAGNE DU RUBAN BLANC POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES**

**P.6 >> PLAN TRIENNAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

**P.9 >> VERS L'EGALITE REELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES- CHIFFRES CLES 2014**

**P.12 >> PROGRAMME**

**P.15 >> PRESENTATION DES ASSOCIATIONS**

**P.19 >> PRESENTATION DE L'EXPOSITION « VIOLENCES ELLES DISENT NON »**

**P.20 >> CONTACTS DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES**

## EDITORIAL

Partout dans le monde, et depuis la nuit des temps, le corps des femmes a été un enjeu fort pour les hommes. Le droit à disposer de son corps est universel. Pourtant de la naissance à la mort, en temps de paix comme en temps de guerre, les femmes sont confrontées de façon disproportionnée à la discrimination et à la violence basées sur le genre. Les actes dont elles sont victimes peuvent être le fait de l'Etat, du groupe social ou de la famille. La violence contre les femmes, souvent sous-estimée, est rarement punie. Le droit de vivre à l'abri de cette violence est pourtant un droit fondamental.

La violence se produit au foyer, dans la rue, à l'école, au travail, et peut prendre de nombreuses formes: violences domestiques, harcèlement au travail, insultes, discrimination salariale, abus sexuels, rituels, crimes dits d'honneur, exploitation, esclavage, mutilations génitales....

Il est essentiel de réaffirmer combien nous, femmes et hommes, devons continuer à nous battre pour que ce droit garde tout son sens, ici dans notre pays, et là-bas où le corps des femmes va jusqu'à être un « butin de guerre ».

Autour du 25 novembre, les associations partenaires, en lien avec la MFR dans le cadre de la formation des lycéennes et des lycéens, seront présentes à Périgueux, Ribérac et Bergerac.

Notre but est d'amener chacune et chacun, à tous les âges, dans toutes les situations, à une prise de conscience individuelle et collective pour que chacune et chacun s'approprie cette question de santé publique et de justice.

---

# ORIGINE DE LA JOURNEE INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES

Son origine remonte à 1960, lorsqu'en République Dominicaine les sœurs Mirabal furent assassinées parce qu'elles militaient pour leurs droits. Elles devinrent alors les symboles du combat pour éradiquer ce fléau qu'est la violence à l'égard des femmes.

Lors de la première rencontre féministe pour l'Amérique Latine et les Caraïbes qui eu lieu à Bogota, en Colombie, en 1981, il fut décidé de faire du 25 novembre « la journée d'élimination de la violence à l'égard des femmes ».

Le 19 octobre 1999, à la 54<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les représentants de la république Dominicaine et 74 Etats membres présentent un projet de résolution visant à faire du 25 Novembre la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Dans son texte qui définit la violence comme tout acte portant un préjudice physique, sexuel, psychologique, dans la sphère privée comme dans la sphère publique, l'Assemblée Générale des Nations Unies considère cette violence comme un frein à leur lutte pour l'égalité des chances dans les domaines juridique, social, politique. Elle propose que cette journée soit consacrée à des activités destinées à sensibiliser l'opinion publique sur la question de la violence à l'égard des femmes.

La résolution 54/134 sera finalement adoptée le 17 décembre 1999.  
**L'article 24 - Loi 09/07/2010 institue une journée de sensibilisation aux violences faites aux femmes fixée le 25 novembre.**

---

# **CAMPAGNE DU RUBAN BLANC POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES**

La Campagne du ruban blanc est une importante initiative canadienne lancée en 1991, réunissant des hommes désireux de contribuer à la naissance d'une société où les femmes ne sont plus victimes de violences de la part des hommes.

Le Ruban Blanc est devenu un symbole international, porté par les hommes et les femmes qui désirent signifier leur désapprobation de la violence à l'égard des femmes

---

# PLAN TRIENNAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : LE GOUVERNEMENT DOUBLE LES MOYENS

### NE LAISSER AUCUNE VIOLENCE DÉCLARÉE SANS RÉPONSE PÉNALE, SANITAIRE ET SOCIALE

L'action publique contre les violences faites aux femmes est profondément réorganisée autour du **principe d'une réponse systématique et complète pour chaque violence déclarée**. La main courante sans suite était devenue le symbole de ces appels au secours laissés sans réponse. Un protocole a donc été envoyé aux Préfets et aux procureurs sur ce sujet élaboré par les ministres des Droits des femmes, de l'Intérieur et de la Justice **pour mieux encadrer le dépôt des mains courantes en cas de violences faites aux femmes** et le traitement qui doit leur être réservé. Il réaffirme le principe de la plainte et limite le recours aux mains courantes aux seuls cas de refus répétés de la victime et en l'absence de gravité des faits. Il rend systématique une **visite différée au domicile de la victime** lorsque le dépôt de la main courante aura été consécutif à une première alerte des forces de l'ordre. Il prévoit enfin un **contrôle régulier de ces mains courantes par les parquets**.

Pour que la victime puisse trouver, dès sa première visite en commissariat ou brigade, les réponses utiles à la rassurer sur l'hébergement, la prise en charge des enfants ou l'accompagnement judiciaire, social et sanitaire, le plan

prévoit **un doublement du nombre des intervenants sociaux en commissariats et en brigades de gendarmerie** (soit 350 intervenants en 2017). Dans les autres commissariats, des conventions seront passées avec des associations spécialisées pour assurer aide et conseil aux victimes.

Les préfets et procureurs **déclineront au plan local le principe de réponse systématique et complète**. Cette déclinaison s'organise à compter de ce 25 novembre 2013, jour de réunion par les préfets de tous les partenaires concernés par ce plan sur tous les territoires sans exception.

**Il sera fait de l'actuel « 39 19 » un numéro de référence d'accueil téléphonique et d'orientation des femmes victimes de violences**, gratuit (y compris depuis un téléphone portable) et ouvert 7/7 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Une nouvelle plate-forme Internet à l'accessibilité facilitée pour les personnes souffrant de handicap, sera créée pour répondre à toutes les demandes.

Pour la première fois, **les violences faites aux femmes seront considérées comme une priorité de santé publique**. Un protocole national adressé aux Agences Régionales de Santé permettra de renforcer les liens entre services de santé, de police et de justice. Il prévoira notamment la désignation de référents locaux, chargés d'améliorer la coordination des différentes entités intervenant auprès des victimes, et le rythme de leurs rencontres. Il assurera l'information réciproque des acteurs intervenant au-

près des victimes et ainsi la protection apportée à ces dernières.

## MOBILISER LA SOCIÉTÉ ET FORMER LES PROFESSIONNELS

Les violences faites aux femmes sont une violence privée, qu'il faut rendre visible. Elles sont aussi une violence de la société toute entière, qui commence par la tolérance à l'égard des agressions et propos sexistes. **Le plan du gouvernement contre les violences faites aux femmes est un plan global pour changer le regard que la société porte sur les femmes** et qui se décline à l'école, dans le sport, dans l'éducation populaire, dans les médias, la publicité... Sa présentation est concomitante au lancement d'une **campagne nationale d'information** sur les violences faites aux femmes.

Le plan assure **la mobilisation de l'ensemble des services publics**, à travers la construction d'un programme de **formation initiale et continue spécifique à ces violences pour tous les professionnels impliqués** assurée par la Miprof<sup>1</sup>, institution créée en février 2013. Sont ainsi concernés : les médecins, les personnels médicaux et paramédicaux, les travailleurs sociaux, les magistrats, les avocats, les personnels enseignants et d'éducation, les agents de l'état civil, les personnels d'animation sportive, culturelle et de loisirs, les personnels de la police nationale, des polices municipales et de la gendarmerie nationale, les personnels de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, et les agents des services pénitentiaires.

La Miprof **jouera également son rôle d'observatoire des violences** pour faire connaître des expérimentations innovantes réussies sur tout le territoire et organiser le partage d'expérience.

1. Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains

La recherche sera renforcée avec notamment le financement de l'enquête Virage<sup>2</sup>, 13 ans après la première étude à grande échelle.

## DES MOYENS DÉDIÉS POUR LES VICTIMES

Le 25 novembre 2012, le président de la République a souhaité qu'un tiers des places créées au titre de l'hébergement d'urgence soit réservé à l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences. Le gouvernement garantira ainsi la création d'ici 2017 de **1650 solutions d'hébergement d'urgence** nouvelles.

Pour assurer le succès de ce plan, le gouvernement a décidé de **doubler les moyens spécifiques consacrés** (66 millions d'euros sur 3 ans) **aux violences faites aux femmes**.

## ORGANISER UNE RÉPONSE URGENTE EN CAS DE VIOLS

27 plaintes pour viol sont déposées par jour. Parmi ces 10 000 viols constatés, 4 500 sont des viols sur majeurs et 1 400 seulement font l'objet d'une condamnation. Un défi essentiel est d'accélérer la réponse aux urgences médicales en cas de viol pour assurer les constatations de la façon la plus précoce et accompagner les victimes dès le premier recours au soins. Un **kit de constatation en urgence** est en préparation, qui sera expérimenté dans plusieurs services d'accueil des urgences sur le modèle du kit utilisé aux États-Unis par les *Sex Assault Response Team*. Cette expérimentation doit permettre une prise en charge plus rapide et plus professionnalisée, le cas échéant au domicile de la victime.

2. Violences et rapports de genre

## LES CHIFFRES DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**400 000**

femmes victimes de violences conjugales déclarées en 2 ans

**10 %**

de femmes victimes de violences conjugales

**148**

femmes mortes sous les coups de leur conjoint en 2012

**20 %**

seulement des victimes se déplacent à la police ou à la gendarmerie

**2,5 MILLIARDS**

d'euros : c'est le coût économique annuel des violences pour la société

**16 %**

des femmes déclarent avoir subi des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de leur vie

**154 000**

femmes (18-75 ans) ont déclaré avoir été victimes de viol entre 2010 et 2011

## LES PRINCIPALES MESURES DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**66 MILLIONS**

d'euros pour les 3 prochaines années soit un doublement du budget

**1 650**

solutions d'hébergement d'urgence nouvelles d'ici 2017

**350**

intervenants sociaux en commissariats et en brigades d'ici 2017

VOLENCES FEMMES INFO  
APPELEZ LE  
**3919**

Le numéro unique pour orienter les femmes victimes de violences, gratuit et ouvert 7j./7



Un kit de constatation en urgence des viols expérimenté

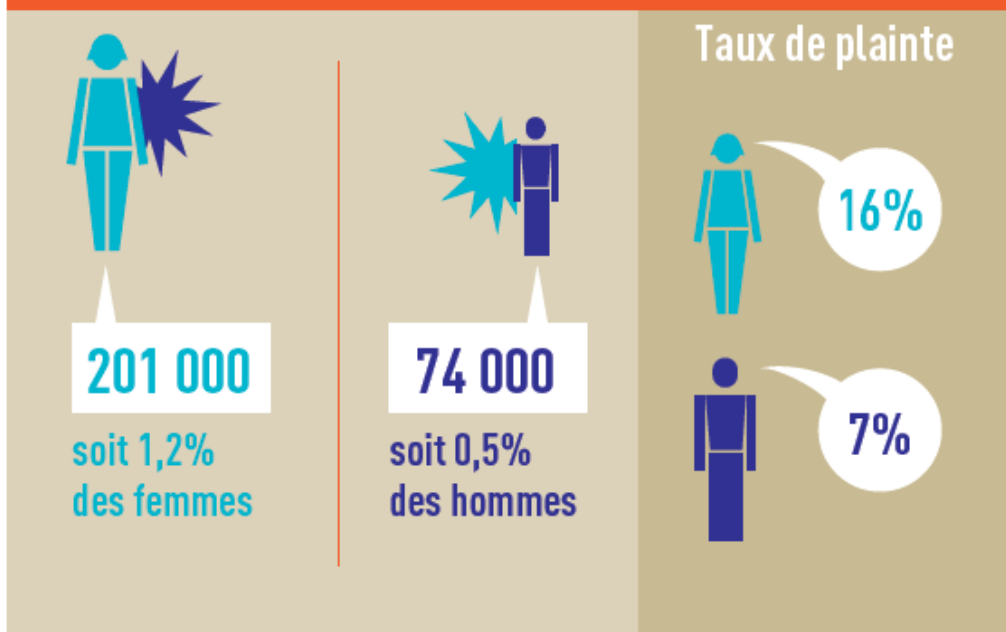


Le téléphone grand danger généralisé pour protéger les femmes victimes de violences conjugales

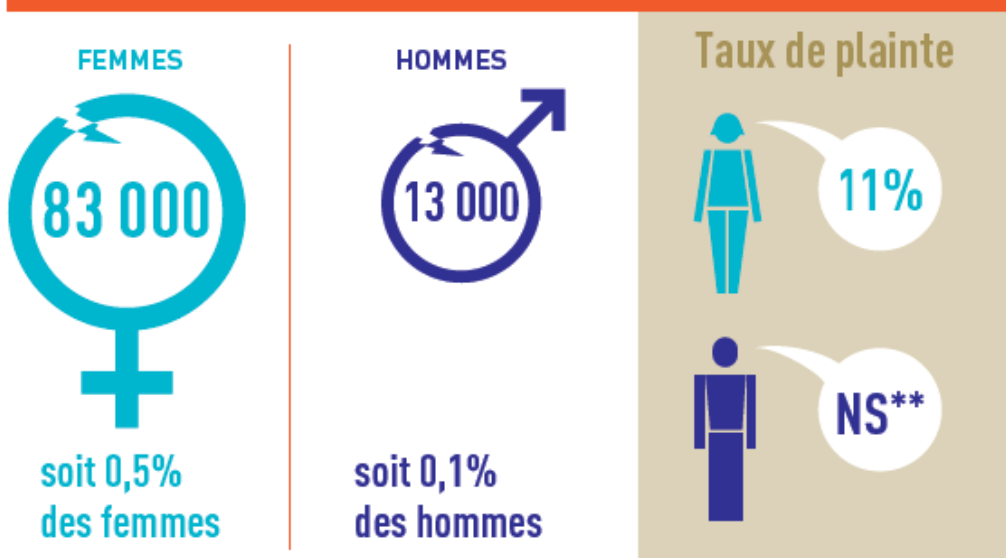
# VERS L'ÉGALITÉ REELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES- CHIFFRES CLES 2014

## 1 Les violences conjugales et les violences sexuelles : davantage de victimes femmes, peu de faits déclarés

### VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES ET/OU SEXUELLES DE LA PART DU CONJOINT OU EX-CONJOINT SUR UNE ANNÉE EN 2010-2012



### VICTIMES DE VIOLS OU TENTATIVES DE VIOLS\* SUR UNE ANNÉE EN 2010-2012



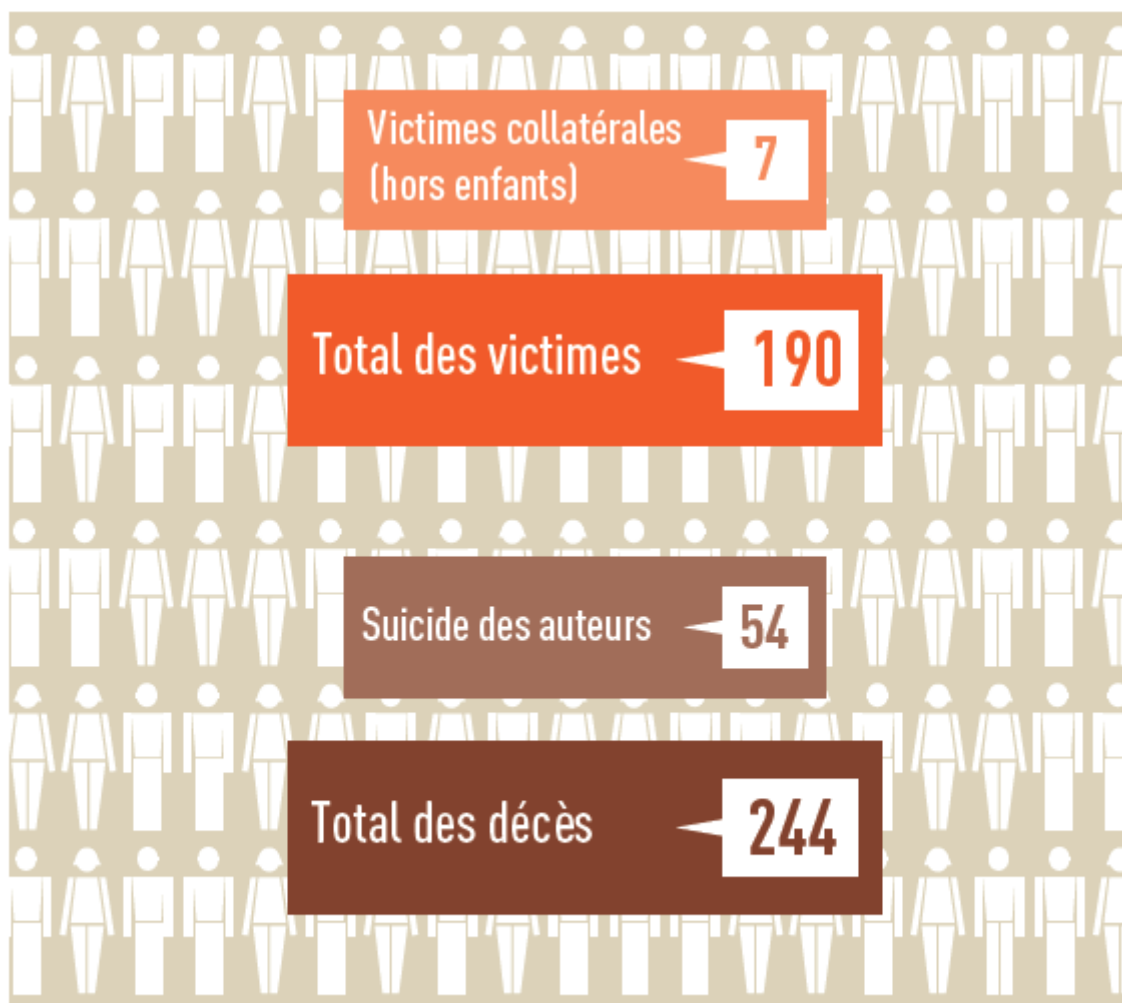
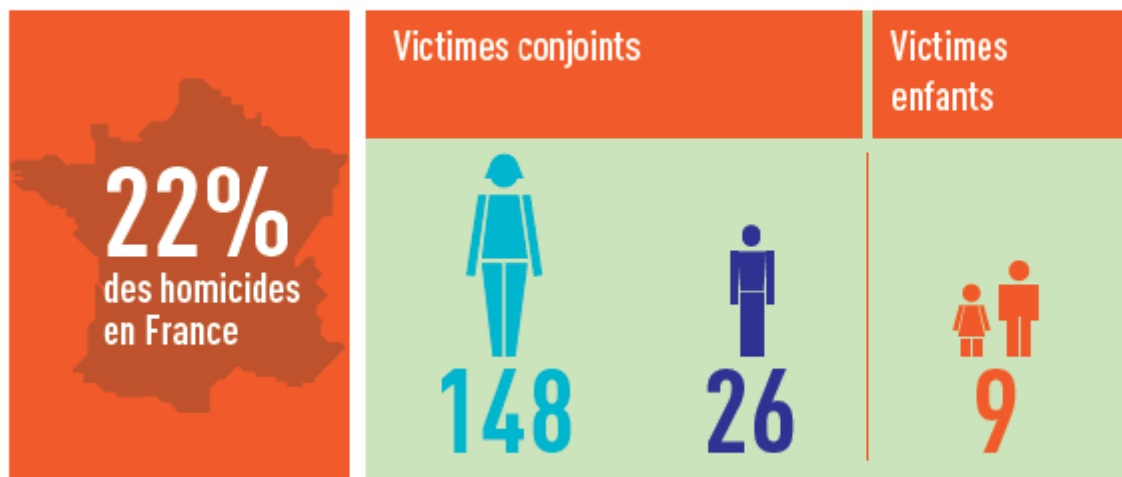
Source : Enquête cadre de vie et sécurité (Insee-ONDRP) 2010, 2011 et 2012, retraitements par la MIPROF (2013). Champ : femmes âgées de 18 à 59 ans vivant en ménage ordinaire en Métropole.

\* Quel que soit l'agresseur, dans le couple ou en dehors.

\*\* Non significatif.

## 2 Les femmes, principales victimes des homicides au sein du couple

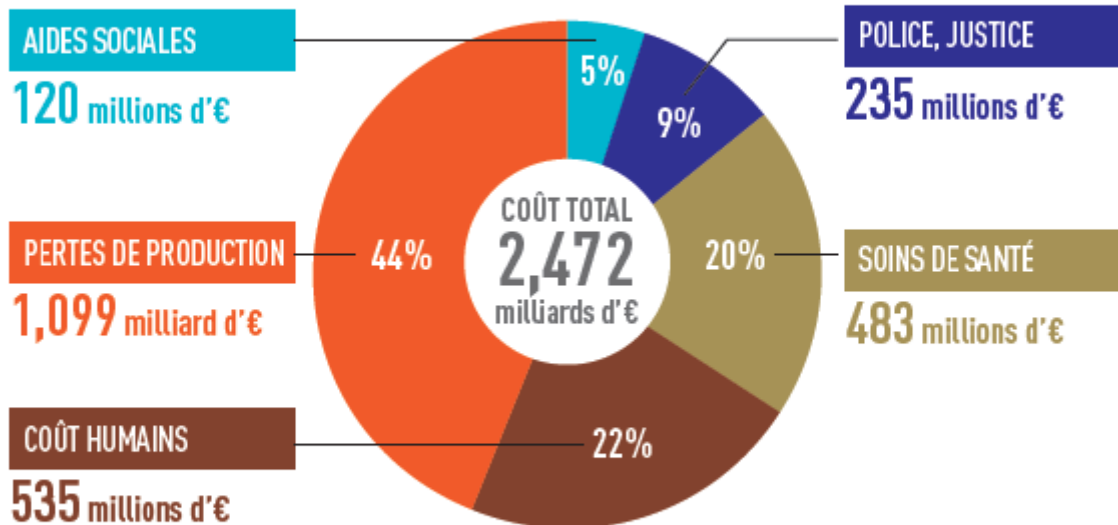
Nombre de **décès au sein du couple**, par sexe, et nombre de décès d'enfants ; part de ces homicides parmi les homicides en France (2012)



Source : Ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes (rapport 2013).

### 3 Le coût économique des violences conjugales

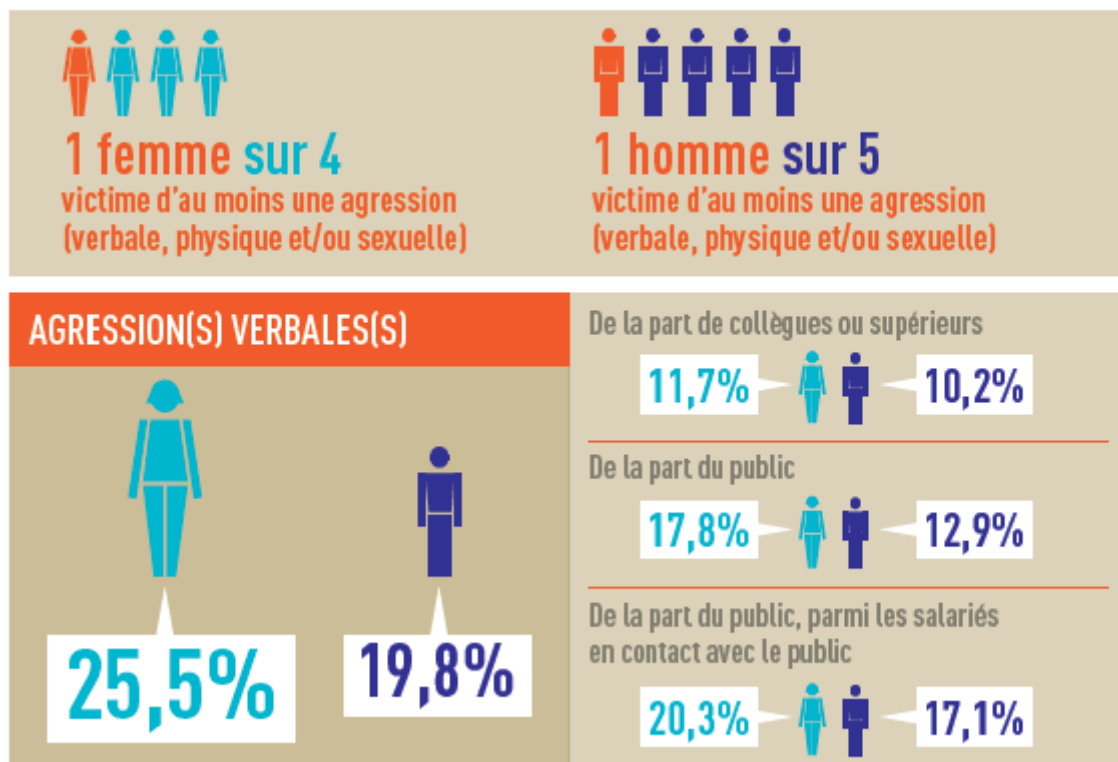
#### Répercussions économiques des violences au sein du couple (2006)



Source : Daphné 2006, « estimation du coût économique des violences conjugales en Europe », rapport scientifique Psytel, 2009.

### 4 Les femmes davantage exposées aux agressions verbales sur leur lieu de travail

#### Proportion des salariés victimes d'agressions dans le cadre de leur travail au cours des 12 derniers mois



Source : enquête SUMER, Dares 2010.

# PROGRAMME

---

## BERGERAC

**19 et 20 novembre 2014 de 9h30 à 17h30** au Centre Culturel Municipal Michel Manet, place Gambetta

- Exposition « Violences, elles disent non »
- Coin lecture mis à disposition par la Médiathèque de Bergerac
- Présence des associations participantes
- Exposition de sculptures

L'exposition restera visible le vendredi 21 novembre au centre culturel de 13h30 à 17h30.

Madame la Sous-Préfète de Bergerac sera présente pour une visite des stands et de l'exposition le jeudi 20 novembre à 14h30.

**20 novembre 2014 à 18h30** en partenariat avec Oeil lucide à la Médiathèque Intercommunale, espace Bellegarde

- Projection du film « *Une lettre d'Allemagne* » de Sebastian MEZ (50min) suivi d'un débat animé par le CIDFF. Participation libre.

---

## RIBERAC

**25 novembre 2014 à 21h** au Cinéma Max Linder, rue des mobiles de Coulmiers

- Projection de 3 court-métrages « *Princesse* », « *Avant que de tout perdre* », « *Anna* » suivi d'un débat animé par Femmes solidaires en présence des institutions concernées. Tarif unique : 4€

La même séance sera proposée le matin à plusieurs classes de la cité scolaire de Ribérac. La bibliothèque municipale proposera une table de livres.

---

## PERIGUEUX

**Mardi 25 de 11h à 22h – Mercredi 26 à partir de 13h30** dans le Hall de Cap'cinéma, place Francheville

- Exposition « Violences, elles disent non »
- Coin lecture mis à disposition par des libraires et la bibliothèque de Périgueux
- Présence des associations participantes
- Participation des élèves de la MFR de Périgueux

Monsieur le Préfet de la Dordogne viendra inaugurer l'exposition à 11h45.

**Jeudi 27 et vendredi 28 novembre de 8h30 à 17h** dans le Hall de la Mairie, 23 rue du Président Wilson

- Exposition « Violences, elles disent non »

# PRESENTATION DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

## ADAVIP

---

Conventionnée et subventionnée par le Ministère de la Justice, l'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales œuvre pour la reconnaissance de la victime et de ses droits, pour l'apaisement des conflits, pour la diminution du sentiment d'insécurité et lutte contre l'isolement. A cet effet, l'ADAVIP répond aux attentes et aux besoins des victimes par une écoute privilégiée, une information sur les droits, un accompagnement, une orientation et un soutien psychologique. L'ADAVIP est adhérente de l'INAVEM (Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation) qui fédère 150 associations d'aide aux victimes en France.

## AMNESTY INTERNATIONAL

---

Créé en 1961 par Peter Benenson, Amnesty International est un mouvement mondial et indépendant rassemblant des personnes qui œuvrent pour le respect, la défense et la promotion des droits humains. À travers la campagne "*Mon corps, mes droits*", Amnesty International veut affirmer le droit de chacun(e) à prendre des décisions personnelles concernant son corps, sa sexualité ou son désir d'avoir ou non des enfants sans crainte de subir des violences, contraintes ou discriminations. A l'heure actuelle, trop de gens ne savent même pas qu'ils ont des droits, et encore moins comment les faire valoir. Cette campagne vise à rappeler aux dirigeants du monde leur obligation de respecter, de protéger et de réaliser ces droits sexuels et reproductifs.

## CIDFF DORDOGNE

---

Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF – exercent une mission d'intérêt général confiée par l'État selon des valeurs et principes définis par la charte des CIDFF.

Le CIDFF Dordogne a pour missions essentielles de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et de valoriser la place des femmes dans la société afin de concourir à son autonomie. Elle a pour objectifs :

- de favoriser l'accès aux droits pour les femmes et les familles par l'accueil, l'écoute, l'information, l'accompagnement et l'orientation du public dans les domaines juridique, professionnel, économique, social, et familial .Ceci de façon confidentielle et gratuite ;
- d'être le relais des pouvoirs publics pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
- de lutter contre les violences sexistes...

## ENJEU FEMMES

---

Le mouvement Jeunes Femmes est une association d'éducation permanente, féministe et laïque, ouverte à toutes celles qui cherchent à mieux se situer dans un monde en changement. A partir de leurs expériences de vie, elles confrontent leurs doutes, leurs convictions, leurs espérances.

Par l'information, la réflexion, la formation et l'action, les membres du mouvement s'aident mutuellement à exercer leurs responsabilités individuelles et collectives. Elles luttent contre toutes formes de discriminations, en particulier la discrimination fondée sur le sexe et contre les violences sexuelles. Elles agissent pour faire reconnaître la dignité de la personne.

## FEMMES SOLIDAIRES DORDOGNE

---

Femmes solidaires est un mouvement féministe, reconnu mouvement d'Education Populaire et bénéficiant d'un statut consultatif spécial auprès des Nations Unies. L'association défend les valeurs fondamentales de laïcité, de mixité, d'égalité pour les droits des femmes, de Paix et de liberté. Née des comités féminins de la Résistance en 1945, avec un réseau de plus de 200 associations en France, dont l'association Femmes solidaires Dordogne, Femmes solidaires agit pour faire reculer toutes les formes de discriminations et de dominations, le sexisme et le racisme, pour faire avancer l'égalité et les droits des femmes, qu'il s'agisse de droit à disposer de son corps, de droit et d'accès à l'emploi, de l'égalité des femmes et des hommes au travail, de la parité ou de la lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

L'association s'adresse à toutes les femmes, dans toutes leurs diversités en leur permettant de devenir actrices et d'oser une parole. Elle oriente et accompagne les femmes dans leurs démarches. Elle peut se porter partie civile dans les procès relatifs aux violences physiques et/ou morales (viol, harcèlement sexuel, excision, mariage forcé...) faites aux femmes.

## LDH SECTION DE PERIGUEUX

---

La Ligue des droits de l'Homme a été créée en 1898 à l'occasion de l'affaire Dreyfus. Elle s'est donné pour objectif de défendre tout citoyen victime d'une injustice ou d'une atteinte à ses droits. La L.D.H. est une association laïque, généraliste, politique mais non partisane, qui dénonce et combat les injustices et les discriminations. Elle veut promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et garantir l'exercice entier de la démocratie. Elle est forte de 320 sections en France dont celle de Périgueux.

## SAFED – ILOT FEMMES

---

Le SAFED intervient auprès des plus démunis dans trois domaines complémentaires et essentiels à la dignité et à la sécurité de chacun : l'hébergement (CHRS, Maison Relais), la santé (service santé), la protection des personnes vulnérables (Service des Tutelles, Ilot femmes). L'accompagnement que propose le SAFED dans d'autres champs d'action tels que l'emploi, la parentalité, la citoyenneté, la culture, contribue à redonner à chaque bénéficiaire sa juste place dans la société. Cela serait cependant impossible sans un engagement tout particulier des acteurs qui élaborent les projets du SAFED. Chaque initiative ou action qu'ils mènent est conduite dans le respect des valeurs non négociables que sont le respect de la personne et de sa dignité, la prise en compte de sa parole, la reconnaissance et la défense de ses droits fondamentaux de citoyen, dans un esprit de tolérance et de laïcité.

# Commandez dès à présent l'exposition

## VIOLENCES, ELLES DISENT NON

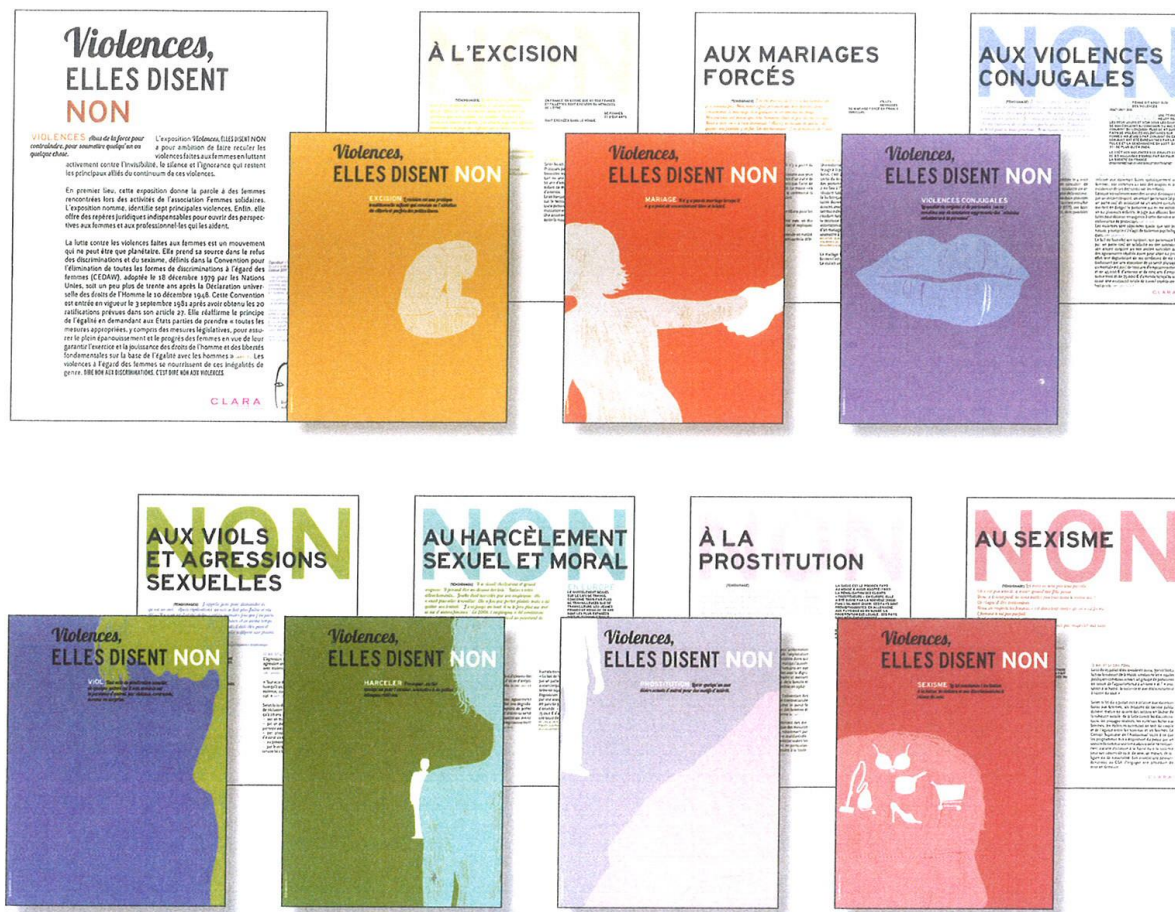
L'exposition comporte 15 panneaux plastifiés grand format (60 x 80 cm) - Tirage limité.

1 panneau de présentation générale. Il fait le point sur les normes internationales en vigueur pour combattre les violences faites aux femmes en France et à travers le monde.

14 panneaux identifiant les principales violences dont sont victimes les femmes : le mariage forcé, les violences conjugales, le viol, le harcèlement moral et sexuel, le sexisme, la prostitution et l'excision.

Sur chaque panneau :

- Le cadre juridique qu'il est indispensable de connaître pour lutter individuellement et collectivement contre les violences faites aux femmes.
- Les principaux chiffres statistiques qui donnent à voir l'importance de ce fléau.
- Un témoignage positif de femmes ayant menées ce combat.



Tarif : 550 € HT + frais de port - Envoyez votre règlement à l'ordre de Clara-magazine à :  
 Clara-magazine - Maison des ensembles - 3/5 rue d'Aligre - 75012 Paris  
 Pour toute commande contacter Virginie au 01 40 01 90 90

## CONTACTS DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

### ADAVIP

9 rue Maleville 24000 Périgueux 05 53 06 11 73

Antenne de Bergerac : 06 74 35 85 24

[adavip24@gmail.com](mailto:adavip24@gmail.com)

### AMNESTY INTERNATIONAL

Maisons des associations, 12, cours Fénélon 24000 Périgueux

[nathalie.syric@wanadoo.fr](mailto:nathalie.syric@wanadoo.fr)

### CIDFF

15 rue Thiers 24000 Périgueux – 05 53 35 90 90

[cidff-dordogne24@orange.fr](mailto:cidff-dordogne24@orange.fr) – [infofemmes-aquitaine.org](http://infofemmes-aquitaine.org)

### ENJEU FEMMES

Claude Vigué – 1 route de Rosette 24100 Bergerac – 06 80 02 32 95

[enjeufemmes@laposte.net](mailto:enjeufemmes@laposte.net)

### FEMMES SOLIDAIRES DORDOGNE

Maisons des associations, 12 cours Fénélon 24000 Périgueux

06 13 15 31 42

[femmessolidaires24@gmail.com](mailto:femmessolidaires24@gmail.com) - [www.femmes-solidaires.org](http://www.femmes-solidaires.org)

### ILOT FEMMES

1 rue Jacques Le Lorrain 24000 Périgueux – 05 53 09 09 49

[ilotfemmes@safed24.fr](mailto:ilotfemmes@safed24.fr)

### LDH SECTION DE PERIGUEUX

Maisons des associations, 12, cours Fénélon 24000 Périgueux

[ldh24perigueux@yahoo.fr](mailto:ldh24perigueux@yahoo.fr)

### SAFED

8/10 place Francheville 24000 Périgueux – 05 53 05 17 80